

CHARTRE INFORMATIQUE MÉDIATHÈQUE JEAN FERRAT

I – Utilisation des équipements

La carte d'abonné est strictement personnelle : elle ne peut pas être prêtée à un tiers pour l'utilisation des postes informatiques.

Afin de faciliter la gestion des équipements, il est demandé aux usagers d'inscrire leur nom et prénom dans un registre, ainsi que la date et l'heure d'arrivée dans la salle multimédia, avant d'accéder à celle-ci.

L'utilisateur s'engage à respecter le matériel, et à n'introduire ni logiciel ni virus informatique dans le système.

La médiathèque se réserve le droit d'interdire ou de limiter à tout moment l'utilisation des supports de mémoire amovibles (clés USB etc.)

L'utilisateur ne doit pas chercher à modifier la configuration informatique mise en place, et doit signaler toute anomalie constatée.

L'utilisateur s'engage à ne pas gêner les autres usagers et à avoir une attitude correcte envers les visiteurs et le personnel de la médiathèque.

Le nombre d'utilisateurs est limité à une personne par poste informatique.

Les enfants de moins de 8 ans doivent être accompagnés par un adulte. Pour les mineurs de 8 ans et plus non accompagnés, une autorisation parentale est demandée au préalable.

L'accès aux équipements multimédia pourra être suspendu en cas de problèmes techniques.

II – Règles concernant l'usage d'Internet

La médiathèque, dans le cadre de ses missions en matière d'information, de loisirs et de culture, propose un accès à Internet pour compléter ses propres ressources. Conformément à la législation, l'utilisateur s'engage à ne pas consulter, stocker ou diffuser des documents :

- Portant atteinte à la dignité de la personne
- Présentant un caractère pornographique ou dégradant
- Incitant à la haine raciale
- Constituant une apologie du crime ou de la violence

L'utilisateur s'engage également à ne pas jouer à des jeux d'argent en ligne.

Les informations trouvées sur Internet devront être utilisées conformément aux droits d'auteur.

La médiathèque n'est pas responsable de la qualité de l'information proposée par les sites Internet. Malgré les filtres mis en place au sein de l'établissement, les documents et informations présentes sur Internet restent susceptibles de choquer. La médiathèque ne saurait en être tenue pour responsable.

La médiathèque se réserve le droit de bloquer (temporairement ou définitivement) certains sites Internet pouvant entraîner des problèmes de sécurité.

III - Respect de la Charte

La médiathèque se réserve le droit d'interrompre toute connexion dont l'utilisateur ne conviendrait pas à un lieu public, ou qui ne respecterait pas les règles de la présente Charte

Les usagers qui chercheraient à détourner l'esprit ou la lettre de la présente Charte peuvent se voir retirer leurs droits d'accès aux équipements multimédia, sans remboursement du montant de leur cotisation.

La médiathèque décline toute responsabilité en cas de non-respect des règles de la présente Charte par l'utilisateur, et communiquera les faits à la Direction du Pôle Culturel Jean Ferrat.